

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE**  
**SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE CELLCOM**

Mme. DJILANI EMNA EPOUSE HAMILA, qui détenait directement 1 403 070 actions et droits de vote représentant 31,45% du capital de la société CELLCOM, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 22 Janvier 2015, les seuils de 20%, 10% et 5% du capital suite à une opération d'enregistrement en Bourse portant sur la cession de 1 403 070 actions et droits de vote, représentant 31,45% du capital de ladite société.

Les objectifs visés par le déclarant au cours des douze prochains mois sont les suivants :

- Arrêter l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 20 Fevrier 2015 par CGF, intermédiaire en Bourse.